

Après un débat d'orientation budgétaire éclipsé par un esclandre monté en épingle sur les réseaux sociaux, on voit le maire plus enclin à dissimuler ses ratés derrière des écrans de fumée qu'à s'occuper des problèmes des andrésiens. Et tandis que la municipalité peine à maintenir une structure communale fragilisée par la gestion erratique de son édile, la ville attend son budget.

GRUPE AD

Que les Andrésiens ne se méprennent pas, nous sommes comme eux **fatigués des querelles de clocher** et des provocations permanentes, **consternés de constater** un peu plus chaque année la **gestion erratique** de notre ville, **décontenancés devant l'aplomb du maire** quand il détourne la réalité des faits ou pratique la rétention d'informations légales avec nous, **excédés quand il diffuse** des informations tronquées pour tenter de se dédouaner, **choqués de voir** que depuis 4 ans, le **1^{er} magistrat de la commune, et un bon nombre de ses élus**, ont passé plus de temps à **discréditer** nos groupes minoritaires **qu'à remplir les missions** pour lesquelles ils ont été élus.

La fin du mandat approchant, les élus d'opposition s'étant renforcés, la **petite majorité AER** voit se profiler un bien **pâle et maigre bilan** de mandat. Alors que reste-t'il ? **Les réseaux sociaux ! et M. Wastl y passe du temps !** Pour stigmatiser, faire des procès d'intention, déployer une agressivité sans pareille envers certains élus de nos 3 minorités municipales. **Serions-nous devenus son obsession ?** À croire que **M. Wastl regrette le (bon) temps de son statut d'opposant !** C'est sûr que la victoire AER ne fût pas glorieuse en 2020. Représenter **18,5 % des inscrits, cela ne légitime pas grand-chose et cela aurait supposé beaucoup d'humilité..**

Alors, **QUE le maire se garde** de s'occuper des électeurs des autres groupes y compris ceux d'Andrédy Dynamique, **qu'il s'occupe plutôt de ses électeurs déçus.**

QUE le maire se garde de citer d'autres communes de la CU pour se vanter de donner plus de droits que d'autres maires aux élus minoritaires.. **Quel mépris pour ses homologues !**

Croire que les oppositions sont aux aguets pendant 6 ans dans le but de prendre la place du maire, **quelle conception de l'engagement citoyen !** Quelle **méconnaissance de nos engagements respectifs !** Et **quelle leçon de démocratie participative** nous infligeons à M. Wastl, dont la devise « *diviser pour mieux régner* » a pris tout son sens depuis 4 ans ½ dans sa majorité ! **Lui qui a été quitté par 7 élus**

dont 5 adjoints nommés en 2020, **constate malgré lui que les désormais 3 groupes minoritaires savent partager leurs compétences avec intelligence, dans l'intérêt de la ville, sans faire de politique politicienne.**

GRUPE AUC

Quel est ce système dont on perçoit après plus de 4 ans de mandat les contours vaguement douteux ?

Incohérence des choix stratégiques – quand ils existent – : s'enticher d'une halle à marchandises qui retarde le projet gare, laisser si longtemps le gymnase Louise Weiss en stand-by.

Inconstance de la ligne politique, exceptées les marottes idéologiques ou personnelles telles les abeilles et le dégenrement.

Gouvernance arbitraire : le Fait d'un Prince qui ne sait qu'être de l'avis du dernier à avoir parlé fort mais entend régner à son aise plutôt qu'au service du bien commun.

Hormis des projets portés par les ex-adjoints (mutuelle et appli communales, EVS, EMAS, Gratiferia, coup de pouce), vacuité du bilan d'un roi fait-néant : 4 ans de surplace. Est-ce là une « mobilité douce » ?

L'application systématique du précepte « diviser pour mieux régner » caractérise la méthode du maire. Qui a fait ses armes contre ses partenaires au sein de son équipe. Puis a persisté malgré nos mises en garde avec les agents municipaux, provoquant le départ de précieuses compétences. Et visiblement chafouin du rapprochement des bonnes volontés au service des administrés qu'il dédaigne, qui tente à présent, assez maladroitement dans sa frénésie de publications Facebook, d'opposer ses oppositions !

De Philippe de Macédoine à François Mitterrand en passant par Louis XI, nombreux furent les avides monarques jaloux de leur pouvoir à (ab)user de cette façon manipulatrice de gouverner. Sans atteindre ces sommets royaux, M. le maire culmine au rang de petit potentat local qui ambitionne de gagner en envergure. Voyez cet empressement zélé auprès de son député, dans une tentative pré-campagnarde de repositionnement politique...

Et puis, toujours en finesse, après une joute oratoire perdue face à un opposant, il pousse

des cris d'orfraie et se pose en victime d'injure. Or le patronyme du président américain en est-elle une ? En revanche, M. le maire pourrait-il expliquer aux andrésiens son propos lorsqu'il traitait leurs élus AD de « petites frappes » ?

Avec le temps et l'énergie gaspillés en vaines vindictes et polémiques agressives sur les « réseaux » (une tentative d'exister par la faconde, la forfanterie et l'esbroufe ?) et avec ces comportements « peu reluisants »... Qui s'attelle aux problématiques de la commune ? Qui œuvre au mieux vivre ensemble ? Qui est réellement « sur le terrain les mains dans le cambouis » ? Qui fait primer l'intérêt général sur la satisfaction de quelques-uns ? Qui recherche des solutions plutôt que de créer des dissensions ? On en rirait sinon l'envie d'en pleurer !

Sérieusement M. le maire, n'avez-vous donc rien de mieux à faire que diviser pour *mal* régner ?

GRUPE NPCA

Lors du dernier CM, le Maire, craignant la sanction des urnes, a retiré 4 délibérations de l'OdJ (élection d'un nouvel adjoint et augmentation d'indemnités) au motif d'exploitation de « faille juridique » par les oppositions.

La Loi est pourtant claire : « *si le conseil municipal a perdu le tiers ou plus de son effectif légal, il doit être procédé à des élections complémentaires réalisables même pour l'élection d'1 seul adjoint* » !

En quoi interroger le Préfet sur la légalité des délibérations serait une exploitation d'une faille juridique ?

En revanche, la divulgation d'une correspondance privée (notre email au Préfet) sur les réseaux sociaux est un délit : « *Toutes les correspondances sont protégées. Le Code pénal punit d'un an de prison et/ou de 45 000 euros d'amende, quiconque aura, de mauvaise foi, intercepté, détourné, utilisé ou divulgué des correspondances privées.* »

Enfin, il y avait bien volonté d'augmenter les indemnités du maire et des adjoints : délib du 03/04/24 Maire : 1 933/mois, délib retirée du 12/02/25 : 2 055/mois !

Qui voulait exploiter une faille juridique ? Qui enfreint la Loi ? Qui détourne la vérité ?

CONCLUSION

Interpellé par nos paroles, écrits ou votes, vous vous interrogez sur la véracité de nos assertions ? Perplexe quant au devenir à court, moyen ou long terme de notre commune ? Nous vous invitons à nous retrouver au Chalet de Denouval, mardi 11 mars 2025, de 20h à 22h 30, afin de partager questions, analyses et projets. Vos élus

AUC: Andrédy Union Citoyenne

Michel PRÈS
Chantal LORIO
Ludovic LAUBY
Annie MINARIK
Marie SISSUNG
Guillaume ESNALT

AD: Andrédy Dynamique

Isabelle MADEC
Mourad BOUKANDOURA
Rachid ESADI
Jacques RÉMOND

NPCA

Denis FAIST
Véronique CIVEL